



Fermeture programmée des centres d'apprentissages SNCF

Aujourd'hui, la SNCF possède au Matériel, 6 centres d'apprentissage (Oullins, Bischheim, Hellemmes, Vitry, Le Mans et Villeneuve Saint Georges).

Sur ces annexes, la formation théorique est dispensée par des professeurs de l'Education Nationale et la formation pratique dispensées par des cheminots de qualification E. Chaque annexe forme 24 apprentis par année scolaire et le diplôme est le BAC Pro MSMA option ferroviaire.

Cette option permet aux jeunes apprentis de travailler sur des organes ferroviaires spécifiques au Matériel et dès lors de l'embauche ils sont presque opérationnels.

La SNCF a décidé de casser ce bel outil de formation professionnelle pour des raisons purement budgétaires. En effet, l'avenir est bien sombre, en 2009, l'annexe de Vitry va fermer définitivement, et en 2010, toutes les autres annexes suivront.

La direction veut centraliser toutes les formations sur le technicampus du Mans. Pour SUD-Rail, c'est une ineptie, depuis des décennies **le système actuel a fait ces preuves avec quasiment 100 % de réussite à chaque examen.**

Aujourd'hui plus de 10 000 agents du Matériel sont issus de l'apprentissage SNCF.

Sur le plan de l'emploi, c'est un désastre!

Sur les 30 postes à E existant aujourd'hui il n'en restera que 12 et sans aucune précision de grade, avec une répartition de 2 formateurs par technicentre (Hellemmes, Bischheim, Oullins, Sud-Est, Atlantique, St Pierre des Corps).

Ce projet met clairement en évidence la nouvelle politique de la direction du Domaine Matériel : **recentrer ces activités sur la maintenance purement ferroviaire.**

La mode de la filialisation doit cesser, les catastrophes comme PLI doivent servir de REX.

Nous exigeons **le maintien des annexes actuelles, avec un recrutement National.**

Nous revendiquons **l'ouverture de nouvelles sessions d'apprentissage sur des métiers spécifiques** (Diéséliste, Climaticien, Chaudronnier) sur lesquels l'entreprise a de fort besoin.

SUD-Rail revendique également des **formations en alternance en province** pour éviter au maximum le déracinement des futurs apprentis. D'autre part, la direction veut centraliser la formation BTS sur Paris alors qu'aujourd'hui elle est pour moitié sur Paris et pour l'autre moitié sur Lyon.

Peu importe le taux de réussite au baccalauréat Professionnel options ferroviaires avoisinant les 100%, peu importe la facilité d'intégration de ces jeunes dans l'entreprise, peu importe les difficultés d'embauche dans la filière matériel, peu importe la casse d'un de nos outils de formation ce qui compte pour notre direction ce sont les économies effectuées.

A SUD-Rail, nous pensons qu'il faut maintenir un véritable apprentissage SNCF intégrant les spécificités du service public, la technique et surtout la responsabilité en matière de sécurité, c'est pourquoi nous nous opposerons à cette casse programmée des centres d'apprentissage!

Justice pour les ex-apprentis du Matériel

Dans la mise en œuvre de la contre réforme des retraites, le gouvernement et la direction ont cru bon d'infliger une peine supplémentaire aux ex-apprentis du matériel. Certains des ces apprentis devront cotiser pendant 43 ans pour obtenir une pension CPRP à taux plein. Au total 16 000 agents (10 000 au Matériel) sont concerné soit 1/10^{ème} des effectifs de l'entreprise.

Nombreux de ces agents ont intégré les centres de formation dès l'age de 15 ans .Or le règlement des retraites ne permettait l'affiliation à la CPR qu'à partir de 18 ans, les années antérieures devant être cotisées à la sécu.

Les années d'apprentissage et l'année d'ouvrier mineur doivent être comptabilisées pour le décompte des annuités nécessaires à l'obtention d'une retraite CPR à taux plein.

Avec la réforme des retraites et la nécessité de valider 40 annuités pour une retraite à taux plein, **cela obligerait ces ex-apprentis à partir à 58 ans pour en bénéficier soit 43 années de cotisations (total sécu+CPR).**

Ce dispositif lèse les cheminots concernés par rapport aux mesures « carrière longue » prévue par la Loi FILLON de 2003. Voici maintenant « les privilèges du rail » pénalisés par rapport au privé.

Dès les premières réunions suivant l'action de novembre et de décembre sur les retraites, Sud Rail est intervenu pour dénoncer cette aberration et demander la validation des années d'apprentissage.

Les réponses du gouvernement et de la direction marquent *un certain recul mais ne répondent pas à notre revendication.*

Le calcul de la décote s'effectuera sur le total des années sécu+ CRP Si celui-ci atteint 40

annuités, la décote sera nulle.

Les apprentis actuels et les futurs apprentis seront affiliés à la CPR dès leur admission. La condition d'âge de 18 ans n'existe plus. Il n'a malheureusement pas été possible d'obtenir la même disposition avec effet rétroactif pour les ex-apprentis.

Une majoration exceptionnelle de la rémunération de 0,25 % du traitement par trimestre validé au régime général est accordée aux ex-apprentis dès l'âge de 55 ans. Seuls 4 trimestres au maximum peuvent être pris en compte ce qui pénalise les apprentis qui ont fait 3 ans d'apprentissage ou qui ont fait une année d'ouvrier mineur.

La direction a tenté d'imposer un délai de 6 mois pour la validation de cette majoration pour la retraite ; ce qui imposait de faire 6 mois de rab pour en bénéficier.

Il n'en reste pas moins que ces décisions de la direction et du gouvernement sont très insuffisantes. Sud-Rail a décidé de lancer une pétition pour obtenir la validation des ces années d'apprentissage.

Justice pour les ex-apprentis du Matériel

Les ex-apprentis du Matériel soussignés refusent l'injustice qui est leur faite par la réforme des régimes spéciaux et demandent la validation de leurs années d'apprentissage et éventuellement d'ouvrier mineur dans leur décompte des années nécessaires à l'obtention d'une retraite CPR à taux plein.

NOM	PRENOM	PROMOTION	CENTRE	SIGNATURE